

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Position personnelle quant au projet du méthaniseur XXL sur la commune de CHAMARANDES-CHOIGNES

**De :** Remi HUTINET <remi.hutinet@orange.fr>

**Date :** 02/04/2024 16:17

**Pour :** pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

**Copie à :** chamarandes-choignes <chamarandes-choignes@wanadoo.fr>

## M. Rémi HUTINET - CHAMARANDES-CHOIGNES

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de construction d'un méthaniseur XXL sur notre commune, veuillez noter que j'y suis fortement opposé.

A l'heure où l'on nous dit que notre pays ne serait plus en capacité d'atteindre sa propre autonomie alimentaire, des sociétés avides d'argent sont prêtes à tout pour en faire toujours davantage (...) Et ceci à n'importe quel prix environnemental et social (...)

Pourquoi je suis **CONTRE** ce projet ?

- **L'aspect visuel** : Permettre la construction d'un tel projet démesuré à l'entrée de CHAUMONT alors que la vue sur une partie de la ville est plutôt sympa lorsque les usagers de la route arrivent sur la ville par la RD 417 (Montigny-le-Roi). Image bien écornée pour la ville de CHAUMONT si ce projet se faisait !
- **L'aspect olfactif** : Les odeurs nauséabondes produites par le stockage de milliers de tonnes de CIVE en décomposition dans les silos empestent tout le voisinage dans un rayon de plusieurs kms (il n'y a qu'à se rendre au pied de CHAUMONT - Côte de Buxereuilles - et alors que le méthaniseur est bien plus petit, pour apprécier "la bonne odeur printanière" que cela dégage. Je plains les pauvres habitants concernés par cette nuisance !
- **L'aspect auditif** : Par une nette recrudescence du trafic routier !
- **L'aspect sécurité routière** : Alors que ce projet se ferait sur le plateau faisant face à la ville de CHAUMONT, et que pour un certain nombre de camions charriant les végétaux nombre d'entre eux devront passer au pied de CHAUMONT pour ensuite remonter direction Montigny-le-Roi, je crains que certains hiver soient compliqués à gérer du point de vue de la viabilité hivernale (risque de circulation bloquée par des camions en incapacité d'avancer suite à épisodes neigeux ou de verglas) Cela s'est déjà vu plusieurs fois entre le stop du LECLERC et la montée de la Maladière...Et avec le trafic actuel ! Alors imaginons cette situation avec bien plus de camions et aux heures de pointe !!!! De plus, il ne serait même pas prévu d'élargir la RD 417 à l'endroit même de l'accès au site du méthaniseur afin d'y aménager une voie centrale de dégagement ou d'engagement afin de ne pas bloquer le flot de la circulation (notamment lors des heures de pointe du trafic) et surtout de sécuriser l'ensemble des usagers de la route (transporteurs et usagers quotidiens de cette portion de route) De même, les particules grasses de gazole émises par les changements successifs de vitesses des camions (topographie de la route) et qui colleront au sol rendant les routes glissantes en cas d'épisodes pluvieux après des périodes de temps secs vont rendre la voirie particulièrement dangereuse.
- **L'aspect environnemental** : 6000 hectares cultivés de CIVE et 12000 d'épandage de digestat (...) pour

alimenter cette monstruosité !

1/ La valse permanente de camions, tracteurs agricoles pour alimenter le méthaniseur et en sortir les milliers de tonnes de digestat (...) Ces engins ne fonctionnent pas à l'air du temps (...) Les émissions de particules dans l'air (notamment pour les riverains), vont rapidement rendre le secteur irrespirable.

2/ Le stockage du digestat (sûrement non couvert et pas sur une dalle, contrairement à l'obligation faite aux agriculteurs avec leur tas de fumier) sur différents sites dans le département polluera les sols et donc les nappes phréatiques.

3/ Les épandages de digestat de manière répétée sur les mêmes sols agiront forcément au détriment des cours d'eau et des nappes phréatiques (pollution par la saturation). Donc des populations humaines. De la faune et de la flore (évolution de la nature du sol où s'implanteront certaines plantes/fleurs au détriment de la diversité)

4/ Il semble que les cultures de CIVE appauvrissent les sols agricoles en absorbant énormément d'eau. Ceci au détriment des autres cultures qui viennent à pousser sur les mêmes espaces (rotation des cultures) Il y serait constaté une baisse des rendements de 25%.

5/ Il y aura t'il des bassins de rétention de prévus ou des systèmes empêchant toutes matières (liquide ou solide) de s'évacuer dans la nature en cas de fuite d'un ou plusieurs méthaniseurs présents sur le site ? Du fait de sa taille et donc de risques environnementaux non négligeables, ce site devrait être classé SEVESO !

6/ Alors que notre département se trouve être le berceau de nombreuses rivières et d'un fleuve. Sur une ligne de partage des eaux. Alors que le parc national des forêts vient d'y être créé. Que nous avons la chance de voir traversé notre territoire du nord au sud par le canal "Entre Champagne et Bourgogne". D'y avoir le plus grand lac artificiel d'Europe avec la migration de milliers de grues cendrées. Nous devrions accepter de nous voir imposer une telle aberration industrielle à la porte de notre chef-lieu !!!!????

- **Les aspects sociaux et économiques** : A part quelques très rares emplois, ce projet ne revêt aucun intérêt social pour la population locale au-delà de sa construction (et durant sa construction...) Seules certaines de nos entreprises locales de TP pourraient intervenir durant la phase de travaux. Pour le reste, cela sera des entreprises en connaissance de ce type d'infrastructure. Donc qui viendront d'ailleurs (peut-être même d'autres états membres de l'Europe...)

- La commune de CHAMARANDES-CHOIGNES et ses habitants, 1ère concernée par ce projet, ne bénéficiera d'aucune rentrée financière. Et s'il y en avait, autant dire de quasiment rien au regard des désagréments que ce type de site industriel (faussement appelé agricole...MDR ! ) engendrera.

- Les parcs éoliens se multiplient à une vitesse folle. Les champs photovoltaïques suivent cette même tendance. Si certaines de ces installations sont devenues nécessaires au bouclage de leur budget pour les + petites communes (depuis la disparition de la taxe d'habitation), il va de soi que quelques rapaces avides d'argent ont bien compris tout le parti qu'ils pouvaient trouver de la situation financière de nos communes rurales. Le plus vicieux étant de vendre aux populations concernées que cela est vertueux pour l'environnement ou tout du moins sans aucune incidence. Bien au contraire (ex : digestat bio...) . Et que cela va dans le sens d'une plus grande autonomie énergétique (...) Avec une population nationale se multipliant et qui verra toujours ses besoins énergétiques augmenter, ce n'est pas de si tôt que des éoliennes, des panneaux photovoltaïques et des méthaniseurs vont remplacer les capacités de production de nos centrales nucléaires.

- Qui paiera les coûts d'entretien des routes empruntées par une telle évolution du trafic routier ? Pas le site du méthaniseur ! Donc uniquement à la charge du contribuable !!

**Pour conclure :**

- **Bénéfice pour les habitants concernés directement par la construction et le fonctionnement d'un tel projet industriel ? AUCUN !**

- **Nocivité du projet : COMPLETE !**

Je ne connais pas les données concernant les départements qui produisent le plus "d'énergie verte" sur leur sol. La Haute-Marne doit être bien placée du niveau national. Pour autant, les habitants subissant l'ensemble des nuisances diverses et variées imposées par la présence de telles installations sur leur commune en tirent-ils un quelconque avantage direct ? AUCUN ! Ils ne peuvent même pas faire valoir une réduction sur leurs factures d'électricité et/ou de gaz..... Ce qui n'est pas normal ! Non seulement les communes ou les propriétaires des terrains doivent en tirer des revenus. Mais les résidants également !

Souvent ces derniers subissent une dévaluation de leur bien immobilier à cause des nuisances engendrées par de telles installations et doivent se contenter de courber l'échine ! C'est inacceptable !!!

J'ai beau chercher je ne trouve aucun avantage à ce qu'une telle installation puisse exister en jour en Haute-Marne ou ailleurs !

Rémi HUTINET